



## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

de la Communauté de communes

Enclave des Papes Pays de Grignan

**Réponse à l'avis du Préfet de la  
région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Version 1 du 30/12/2023



La présente note a pour objectif de répondre aux questions, demandes de complément et recommandations figurant dans l'annexe de l'avis du Préfet de la région Provence Alpes Côte-d'Azur du 11 décembre 2023 émis sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) que la Communauté de communes Enclave des Papes Pays de Grignan a arrêté par délibération communautaire le 28 septembre 2023.

Il est repris ci-après la structuration de cet avis qui respecte les trois étapes de l'élaboration du PCAET : Diagnostic, Stratégie et Plan d'action.

## 1. DIAGNOSTIC

### OBSERVATIONS GENERALES

#### **Remarques de l'Etat :**

*Le diagnostic se fonde sur les données arrêtées à l'année 2016, qui sont communes aux deux observatoires ORECA et ORCAE pour l'année 2016 lors de la démarche du PCAET. Compte tenu de la durée d'élaboration du plan, il est difficilement compréhensible que le choix de cette année de référence n'ait pas été revu alors que les observatoires disposent de données consolidées plus pertinentes (2019, 2021, 2022).*

#### **Eléments de réponse :**

Les données utilisées sont effectivement les données disponibles les plus récentes au moment de la réalisation du diagnostic. Compte tenu du coût d'actualisation de ces données notamment liées au fait que la CCEPPG dépende de deux inventaires régionaux ayant sur certaines thématiques des méthodes de comptabilisation différentes, il a été choisi de réaliser cette actualisation lors de l'évaluation à mi-parcours du PCAET pour intégrer les données les plus récentes. La relative ancienneté des données utilisées ne remet pas en cause l'analyse des grands enjeux du territoire.

### EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET CONSOMMATIONS D'ENERGIES FINALES

#### **Remarques de l'Etat :**

*Il est dommage que l'analyse des émissions de gaz à effet de serre n'ait pas été plus poussée sur les secteurs de la gestion des déchets et des acteurs industriels majeurs notamment sur la commune de Roussas car ils impactent le territoire.*

#### **Eléments de réponse :**

Le choix a été fait de réaliser un diagnostic qui permette de dégager les grands enjeux climat-Air-Energie du territoire en comparant principalement les parts respectives de contribution des grands secteurs d'activités en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour répondre aux exigences réglementaires liées à l'élaboration d'un PCAET. Des analyses approfondies pour chacun de ces secteurs seraient indéniablement intéressantes à réaliser mais constitueraient des études à part entière qui ne sont pas compatibles avec le budget attribué à la réalisation du PCAET. Le choix pragmatique a été fait de ne pas alourdir la partie études générales du PCAET pour privilégier les études pré-opérationnelles qui conduisent à l'action sur le terrain et qui constituent d'ailleurs plusieurs actions du plan d'action du PCAET.

**Remarques de l'Etat :**

*Dans le diagnostic, il était préconisé pour aller plus loin dans la connaissance des potentiels de séquestration du territoire, la réalisation d'un véritable diagnostic agricole et utiliser un outil approprié comme l'outil Climagri pour élaborer des scénarios avec les acteurs locaux. Il est dommage que cette préconisation n'ait pas été reprise ensuite dans le pan stratégique.*

**Eléments de réponse :**

La mise en œuvre de l'outil Climagri sera proposée à la communauté de travail réunie autour de la fiche action n) 4.2.1 « Faire évoluer les pratiques agricoles ». L'activité agricole locale étant dominée par la vigne, le potentiel de maîtrise de l'énergie du secteur est très contraint, et en parallèle celui de la réduction des émissions de GES. Le territoire a fait le choix de mobiliser au maximum ce potentiel.

## VULNERABILITE

**Remarques de l'Etat :**

*Il n'a pas été défini de méthode d'évaluation qui permette de classer les risques les uns par rapport aux autres et de dégager ainsi les enjeux principaux du territoire.*

**Eléments de réponse :**

Des matrices d'impacts sont proposés pour chaque catégorie permettant d'évaluer les impacts des aléas à travers le degré d'exposition, la sensibilité du milieu, la capacité d'adaptation du milieu et le degré de vulnérabilité. La synthèse (chapitre 11.4 p.336/337) résume les principaux enjeux du territoire en termes d'adaptation au changement climatique.

## QUALITE DE L'AIR

**Remarques de l'Etat :**

*Ni le PPA ni le PREPA ne sont mentionnés dans le diagnostic alors qu'il s'agit de documents stratégiques importants. Une description synthétique de ces documents dans le diagnostic paraît nécessaire.*

**Eléments de réponse :**

Le choix a été fait de présenter les documents d'importance stratégique en introduction du rapport stratégie du PCAET. C'est le cas du PREPA. Le territoire de la CCEPPG n'était pas intégré dans le PPA du Vaucluse au moment de la réalisation du PCAET c'est pourquoi, il n'a pas été mentionné. Maintenant que ce PPA vient d'être adopté et qu'il couvre l'ensemble du territoire départemental il sera ajouté aux autres documents stratégiques.

**Remarques de l'Etat :**

*Le plan stratégique et le plan d'action ne font pas mention d'actions à mettre en œuvre pour réduire les émissions de NH<sub>3</sub> alors qu'il y a une obligation de réduction qui est prévue dans le PREPA. Ce point devra être complété dans le PCAET.*

**Eléments de réponse :**

La mise en œuvre de ces actions sera proposée à la communauté de travail réunie autour de la fiche action n) 4.2.1 « Faire évoluer les pratiques agricoles ».

**Remarques de l'Etat :**

*Pour l'agriculture et les déchets, il faudrait amener des justifications sur les chiffres des potentiels de réduction choisis (-35 % agriculture et - 66 % déchets).*

### Eléments de réponse :

Les potentiels de réduction s'appuient :

- Pour l'agriculture sur le scénario AFTERRRES de SOLAGRO,
- Pour les déchets sur les objectifs de la SNBC.

## 2. STRATEGIE

### REDUCTION DES EMISSIONS ET CONCENTRATIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

#### Remarques de l'Etat :

*Il est regrettable que le nouveau PREPA 2022-2025 et le PPA de Vaucluse (Octobre 2022) ne soient pas mentionnés.*

#### Eléments de réponse :

Ces textes réglementaires n'étaient pas parus ou adoptés lors de la rédaction des documents initiaux. Ils seront ajoutés.

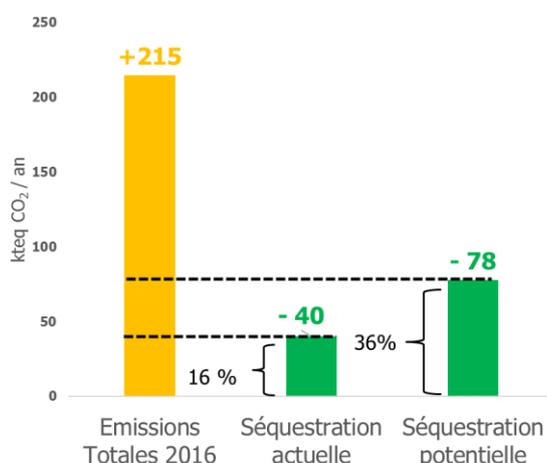
### RENFORCEMENT DU STOCKAGE DE CARBONE DANS LE TERRITOIRE

#### Remarques de l'Etat :

*Compte tenu des horizons 2030 et 2050 envisagés dans le PCAET et des dynamiques complexes de séquestration, il aurait été intéressant de mettre en perspective ces projections dans le graphique de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> afin d'estimer la trajectoire du territoire au regard de l'objectif de neutralité carbone à 2050, à l'instar du graphique de synthèse réalisé pour les consommations énergétiques.*

#### Eléments de réponse :

Le graphique suivant sera ajouté.



Par ailleurs, il apparaît important de souligner que l'objectif de neutralité carbone est un objectif qui n'a réellement de sens qu'à l'échelle mondiale et nationale et auquel chaque territoire est appelé à contribuer en fonction de ses spécificités (Voir l'Avis de l'ADEME « La neutralité carbone », 2021). La neutralité carbone, en tant qu'équilibre entre les émissions et séquestrations de GES, ne peut pas s'appliquer à une autre échelle (territoire infranational, organisation (entreprises, associations, collectivités, etc.), produit ou service, etc.).

### 3. PROGRAMME D'ACTION

#### AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE

**Remarques de l'Etat :**

*Il semblerait pertinent d'ajouter des éléments relatifs à l'efficacité énergétique dans d'autres fiches-action, notamment celles traitant de la mobilité électrique.*

**Éléments de réponse :**

Ces éléments seront ajoutés.

#### AUGMENTER LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES ET NOTAMMENT DEVELOPPER LES INSTALLATIONS DE BIOGAZ

**Remarques de l'Etat :**

*La volonté affichée de soutien aux sociétés citoyennes d'EnR est pertinente mais mériterait d'aller plus loin en affichant dans la fiche action, la possibilité de prise de participation dans la centrale villageoise 264 Watts dont l'objet est de développer les énergies renouvelables spécifiquement sur le territoire de la CCEPPG.*

**Éléments de réponse :**

Cette proposition pourra être faite aux élus si la demande est formulée par la centrale villageoise mentionnée.

#### REDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMERIQUE

**Remarques de l'Etat :**

*Les PCAET lancés après le 15 novembre 2021 doivent comporter un axe pour réduire l'empreinte environnementale du numérique dans leur plan d'action. Même si le territoire a lancé son PCAET avant cette date, il serait intéressant d'inclure la réduction de l'empreinte environnementale du numérique dans les actions du PCAET et à minima d'avoir une action consistant à réaliser un état des lieux, une*

---

<sup>1</sup> ADEME, Juillet 2021, « La neutralité carbone », 8 p.

<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/4524-avis-de-l-ademe-la-neutralite-carbone.html>

*analyse et une feuille de route à mettre en place dans le cadre du suivi du PCAET.*

**Eléments de réponse :**

Ce nouveau volet du PCAET sera proposé lors de son évaluation à mi-parcours.

## LIMITER LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

**Remarques de l'Etat :**

*Le suivi d'indicateurs en équivalent CO<sub>2</sub> est absent du plan d'actions, de même que la prescription de bilan carbone pour évaluer la qualité de certaines actions. Le chapitre consacré aux dispositifs de suivi du PCAET fait mention d'indicateurs en kteq CO<sub>2</sub> issus des observatoires mais ils ne sont pas rattachés aux fiches-actions.*

**Eléments de réponse :**

A ce stade, il n'a effectivement pas été possible faute de données pertinentes d'associer des indicateurs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> à chaque action mais cela sera fait dans la mesure du possible lors de l'évaluation à mi-parcours du PCAET en fonction de l'avancée de chaque action.

## ANTICIPER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Remarques de l'Etat :**

*Dans la fiche-action en page 19, il serait intéressant d'ajouter la Région comme partenaire technique. Il serait nécessaire de préciser qu'il s'agit d'une OPAH-RU pour la commune de Valréas et non d'une OPAH classique.*

**Eléments de réponse :**

Ces précisions seront apportées.

## MAITRISER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET LES NUISANCES LUMINEUSES

**Remarques de l'Etat :**

Il aurait été pertinent de compléter la fiche-action avec un recensement des communes ayant déjà lancé une démarche de réduction de l'éclairage public. Les actions relatives aux fiches 1.2.1 et 1.2.2 sont inscrites dans la convention cadre petites villes de demain de Valréas. Elles pourraient être mentionnées dans la ligne commentaire des fiches à titre de référence.

**Eléments de réponse :**

Le recensement des communes sera fait dans le cadre du suivi de l'action correspondante et la précision concernant la convention cadre petites villes de demain sera apportée pour les fiches 1.2.1 et 1.2.2.

## REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

Remarques de l'Etat	Eléments de réponse
<i>L'intégration de la thématique Air via des fiches-actions spécifiques aurait été un plus.</i>	A ce stade le choix a été fait principalement de traiter la qualité de l'air de manière transversale mais des fiches-actions spécifiques pourront être ajoutées au cours de l'évaluation à mi-parcours du PCAET
<i>La fiche action « Faire évoluer les pratiques agricoles » aurait pu donner un objectif en termes de nombre d'exploitations à accompagner.</i>	Cette précision pourra être apportée par la communauté de travail réunie autour de cette fiche action lors de ses premières revues de réalisation.
<i>La fiche-action « Créer une bourse aux déchets » semble s'orienter plus vers le secteur industriel. Bien que le secteur agricole soit mentionné, la chambre d'Agriculture n'apparaît pas dans la liste des partenaires.</i>	La chambre d'Agriculture sera ajoutée dans la liste des partenaires.
<i>L'absence d'action sur les alternatives au brûlage des déchets verts est regrettable. Sur ce secteur, il est attendu un bilan/analyse de l'offre alternative au brûlage et la définition d'une offre complémentaire si les dispositions existantes étaient insuffisantes en associant la chambre d'agriculture.</i>	Des propositions d'action dans ce sens seront analysées dans le cadre du suivi des fiches 3.2.1 et 3.3.1 et 4.2.1.
<i>L'action 2.3.1 « Etudier la faisabilité d'une installation de méthanisation e d'une unité de valorisation des combustibles solides de récupération » ne mentionne pas le lien avec la qualité de l'air.</i>	L'action 2.3.1 « Etudier la faisabilité d'une installation de biogaz » mentionne bien ce lien.
<i>L'action 1.1.1 ne mentionne pas les moyens financiers et humains. Le nombre d'appareils au bois non performants remplacés est absent.</i>	A ce stade d'élaboration de la fiche-action ces éléments ne sont pas connus. Ils seront complétés dans la mesure du possible lors des revues de suivi de l'action.
<i>Il n'y a pas de focus air fait dans l'action 5.1.1 « communiquer et sensibiliser autour de la transition écologique et énergétique » ni de budget détaillé.</i>	La communauté de travail réunie autour de cette fiche essaiera au mieux d'apporter ces précisions.
<i>Les effets du PCAET sur la qualité de l'air ne sont pas suffisamment mis en évidence dans la partie évaluation environnementale.</i>	Ces éléments seront précisés dans le cadre du Plan d'Actions Qualité de l'Air (PAQA) réglementaire qui devra être ajouté au PCAET de la CCEPPG dès que le PPA du Vaucluse sera en vigueur.